

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

VILLE de ROYAN

OBJET :

Réunion du 22 Janvier 1960

**Cantines Jules Ferry
Prix des repas**

60.004

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt deux Janvier à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 15 Janvier 1960.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue Biscaye, Mouchot, Guillaud, Lamouche, Etcheber, Reix, Mongrand, Berland, Guy Menant, Gachet, Bujard, Couchet, Palland

Représenté : M. Fontanille par M. Meyer
Excusé : M. Pouget

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Par lettre en date du 22 Janvier 1960, Madame la Directrice vient de faire connaître que pour des considérations budgétaires, il y a lieu de reconsidérer la répartition du prix forfaitaire de journée concernant le tarif des repas pris par les élèves du Centre d'Apprentissage Féminin.

Le Conseil Municipal

Vu les propositions de la Directrice du Centre d'Apprentissage Féminin

décide

- qu'à compter du 1er Janvier 1960 les prix des repas servis à la cantine de l'école Jules Ferry seront les suivants :

Petit déjeuner	0,30 NF
Déjeuner	1,35 NF
dîner	1 NF

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

APPROUVE

ROBERT S/MER le 22 Février 1960

Le Sous-Préfet

signé: VOCHEL

POUR COPIE CONFORME

Mairie de ROYAN, le 29 Février 1960

le Maire l'Adjoint Délégué

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr Le Maire

L'Adjoint Délégué,

